



## République et canton de Genève

### Commune de Cartigny

Dans sa séance du 25 janvier 2016, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**Délibération annulant et remplaçant celle du 14 septembre 2015 relative au plan localisé de quartier valant plan de site N° 29'961-508 de la commune de Cartigny situé au centre du village entre la route de Vallière et les rues de Trabli, des Trois-Fontaines et du Pré-de-la-Reine**

Le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité :

1. De préviser favorablement le projet de plan localisé de quartier valant plan de site N°. 29'961-508 établi le 17 juillet 2014 sous réserve que la cession d'une bande de 1,5m de largeur à la faveur du domaine public cantonal a pour objectif non pas l'élargissement de la route cantonale, comme écrit sur le plan, mais l'éventuelle réalisation d'équipement publics, type trottoir ou mobilité douce et que le cheminement piétonnier reste un passage privé, uniquement au profit des parcelles 2232, 2234, 2474 et 702.

**Dernier jour du délai référendaire: 14 mars 2016**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 2 février 2016

Le président :

Juerg Loeffel